

# Manuel



Relevé individuel des heures d'enseignement SAP-RIH



Version: 1.0

Valable à compter du : 24.09.2025

Créé par : Judith Bracher

GesLnr\_1 / Dok\_Lnr\_2 1/36

## Table des matières

1.	Liste des abréviations	3
2.	Relevé individuel des heures d'enseignement (RIH)	
2.1	Qu'est-ce qui change avec le compte SAP-RIH ?	
2.2	Tâches des responsables SAP-CdPe / directions d'école (DE)	
2.3	Bases relatives au compte RIH	
2.3.1	Exemple pour l'école obligatoire	6
2.3.2	Exemple pour le gymnase	7
2.3.3	Exemple pour l'école professionnelle	
2.4	Processus RIH	9
2.4.1	Ouverture du compte	9
2.4.2	Alimentation du compte	g
2.4.3	Retrait sur le compte	9
2.4.4	Contrôle	9
2.4.5	Transfert	g
2.4.6	Clôture du compte	g
3.	Procédure de connexion	10
4.	Page d'accueil des comptes RIH et comptes RIH suspects	11
4.1	Afficher les comptes RIH	11
4.1.1	Sélection de la date de référence	11
4.1.2	Exportation dans un fichier Excel	12
4.1.3	Paramètres – Affichage des colonnes – Trier – Filtrer - Regrouper	12
4.1.4	Autres filtres possibles	15
4.2	Vue détaillée du compte RIH	17
4.2.1	Exemple de compte RIH – École obligatoire – Engagement exprimé en leçons	17
4.2.2	Exemple de compte RIH – École obligatoire – Engagement exprimé en %	20
4.2.3	Exemple de compte RIH – Gymnase – Engagement exprimé en leçons	21
4.2.4	Exemple de compte RIH – École obligatoire – Engagement exprimé en %	25
4.2.5	Exemple de compte RIH – École professionnelle – Engagement exprimé en leçons	26
4.2.6	Exemple de compte RIH – École professionnelle – Engagement exprimé en %	30
4.3	Afficher le relevé de compte	31
4.4	Demander la clôture du compte	32
4.5	Comptes RIH suspects	33
4.6	Mon compte RIH (pour l'ensemble des enseignantes et enseignants ayant leur propre compte RIH)	34
5	Où trouver de l'aide ?	36

Légende des couleurs et symboles utilisés dans le manuel :

Rouge: Les données sont saisies au moyen d'un menu déroulant ou du symbole du calendrier.

Orange: Les données sont saisies manuellement.

Vert : La valeur est calculée automatiquement par le système.

Astérisque \*: Tous les champs marqués d'un astérisque doivent obligatoirement être remplis.

Historique des versions :

V1.0 24.09.2025 Judith Bracher Version initiale

## 1. Liste des abréviations

Abréviation	Toyto
Apreviation	Texte
AdEo	Administration scolaire école obligitatoire
ATE	Administration des traitements du corps enseignant
CACEB	Caisse d'assurance du corps enseignant bernois
CdPe	Communication des programmes électronique
CFC	Certificat fédéral de capacité
СТ	Classe de traitement
DE	Direction d'école
DH	Décharge horaire pour raison d'âge
DO	Degré d'occupation
DO rétribué	Degré d'occupation rétribué
ECG	École de culture générale
EPT	Équivalent plein temps
ET	Échelon de traitement
GTE	Gestion des traitements du corps enseignant
GYM	Gymnase
ID pers.	Numéro d'identification personnel (anciennement numéro PERSISKA)
INC	Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne
IS	Inspection scolaire
Leç.	Leçons
Leç.	Leçons rétribuées
rétribuées	
Mat. ID	Numéro d'engagement (anciennement numéro d'engagement et d'engagement partiel)
MP	Maturité professionnelle
ОМО	Groupe ROA relatif aux mesures de pédagogie spécialisée
OMP	Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle
PCPTE	Plateforme de connaissances Gestion du personnel et des traitements du corps enseignant
Rempl.	Remplaçant-e
RIH	Relevé individuel des heures d'enseignement
SE	Semaines d'école
SPA	Soutien pédagogique ambulatoire
SPe	Section du personnel
STE	Service central des traitements du corps enseignant
Valeurs ROA	Ressources ordinaires autorisées

#### 2. Relevé individuel des heures d'enseignement (RIH)

La gestion assistée des comptes RIH dans SAP est une étape importante vers la numérisation de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant. Elle permet d'augmenter considérablement la précision du calcul des provisions, tout en limitant la charge de travail au minimum. Les erreurs dans la gestion des comptes RIH (tenue incorrecte, doubles versements, etc.) peuvent être évitées, ce qui permet de réaliser des économies substantielles.

En raison de variations prolongées du programme d'enseignement, par exemple pendant un ou deux semestres, ou de leçons ponctuelles supplémentaires ou annulées, le degré d'occupation d'une enseignante ou d'un enseignant peut ne pas correspondre au degré d'occupation effectivement rémunéré. Dans la mesure du possible, ces écarts doivent être compensés au cours du même semestre dans le cadre du mandat du corps enseignant ou par une augmentation ou une diminution du nombre de leçons dispensées.

Si la compensation n'est pas possible dans ce délai, les écarts entre le degré d'occupation effectif et le degré d'occupation rémunéré peuvent être corrigés grâce à la tenue d'un compte RIH : en cas d'écarts de plus longue durée, le compte RIH est l'outil de gestion adapté pour les directions d'école. Mais il peut également être utilisé pour les leçons ponctuelles. Les mêmes règles s'appliquent en ce qui concerne l'alimentation du compte et les retraits.

Les chapitres suivants décrivent en détail les modalités de la tenue des comptes RIH.

## 2.1 Qu'est-ce qui change avec le compte SAP-RIH?

L'objectif principal est de rassembler les comptes RIH de tous les membres du corps enseignant dans un seul outil, tout en continuant à les gérer de manière décentralisée, de sorte que l'enquête annuelle ne soit plus nécessaire et que les entrées et sorties sur ces comptes puissent être effectuées de manière conforme aux exigences de révision. Le système actuel est fréquemment source d'erreurs et l'exactitude de la tenue des comptes ne peut guère être vérifiée.

Suite à l'introduction du compte RIH dans SAP, la gestion manuelle via le formulaire Excel ad hoc disparaît. SAP-CdPe est l'outil principal dans lequel les écritures RIH sont saisies. Vous trouverez ci-dessous un bref aperçu des écritures qui ont une incidence sur le compte RIH :

#### SAP-CdPe

- Avoir RIH découlant d'engagements exprimés en leçons sans code hors UTP
- Avoir RIH découlant d'engagements exprimés en % uniquement décharge horaire
- Retrait RIH découlant d'engagements exprimés en leçons sans code hors UTP
- Retrait RIH découlant d'engagements exprimés en % uniquement décharge horaire
- Retrait RIH en cas de congé payé RIH

#### Leçons ponctuelles

- Avoir RIH découlant de leçons ponctuelles

#### SAP HCM

- Avoir RIH découlant de primes de fidélité

## 2.2 Tâches des responsables SAP-CdPe / directions d'école (DE)

Les tâches et obligations suivantes en lien avec la gestion des comptes RIH incombent aux DE :

- Contrôler et gérer le tableau de planification
- Saisir rapidement toutes les modifications qui ont une influence sur le traitement et qui concernent le semestre en cours ou précédent
- S'assurer que toutes les écritures relatives au RIH, y compris les écritures via le décompte des leçons ponctuelles, sont saisies et comptabilisées sur les bons engagements
- Veiller à ce que les comptes RIH en souffrance soient contrôlés en permanence et à ce que les mesures appropriées soient prises
- S'assurer que la clôture du compte a été demandée en cas de départ de la ou du titulaire du compte

## 2.3 Bases relatives au compte RIH

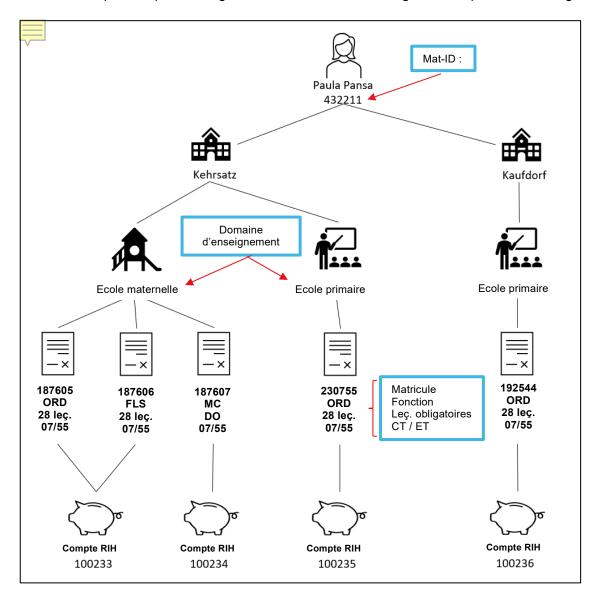
Un ou plusieurs engagements peuvent être associés à un même compte RIH. Les engagements sont associés au même compte si les caractéristiques suivantes concordent :

- Même enseignant-e
- Même école
- Même domaine d'enseignement
- Même classement
- Programme d'enseignement exprimé en leçons ou en degré d'occupation

Le domaine d'enseignement est la combinaison du type d'école, du degré scolaire et du type d'enseignement. Un tableau de correspondance permet de déterminer le domaine d'enseignement pour chaque engagement sur la base de ces trois caractéristiques.

## 2.3.1 Exemple pour l'école obligatoire

L'exemple suivant montre comment les comptes RIH se présentent lorsqu'un enseignant a cinq engagements actifs dans deux écoles différentes. Le compte pour l'engagement de maîtrise de classe ne devient actif que lorsque l'enseignant bénéficie d'une décharge horaire pour raison d'âge.

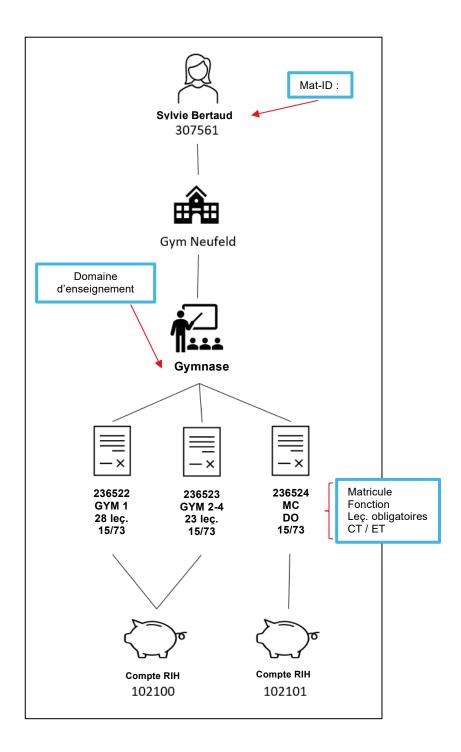


#### 2.3.2 Exemple pour le gymnase

L'exemple suivant illustre la situation dans un gymnase.

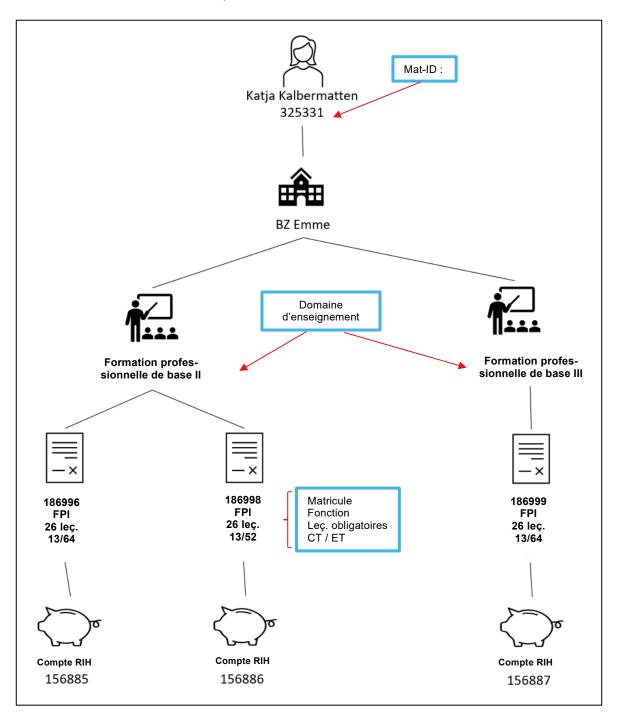
Il est important de noter que les deux engagements aux niveaux GYM 1 et GYM 2-4 sont associés au même compte. Cela s'explique par le fait qu'ils concernent la même personne, la même école et le même domaine d'enseignement, qu'ils bénéficient du même classement et qu'ils sont tous deux exprimés en nombre de leçons.

Il convient aussi de souligner que des engagements identiques prévoyant un nombre de leçons obligatoires différent sont malgré tout associés au même compte RIH. Les conversions nécessaires sont effectuées automatiquement en arrière-plan, sans aucune intervention manuelle.



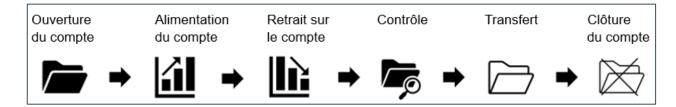
## 2.3.3 Exemple pour l'école professionnelle

Le dernier exemple illustre la situation dans une école professionnelle. L'engagement relatif à l'enseignement obligatoire dual pour le CFC d'employé-e de commerce fait l'objet d'un compte spécifique, car il relève d'un domaine d'enseignement différent des deux engagements concernant l'enseignement obligatoire dual CFC. Ces deux derniers engagements bénéficient également chacun de leur propre compte, car l'engagement 186998 ne porte pas sur la même discipline et implique une déduction d'échelons préliminaires. En conséquence, les deux engagements ne bénéficient pas du même classement et sont associés à des comptes distincts.



#### 2.4 Processus RIH

Tout au long du cycle de vie d'un compte RIH, les cas d'utilisation décrits ci-dessous se produisent.



#### 2.4.1 Ouverture du compte

Lorsqu'un nouvel engagement est créé (soit via SAP-CdPe, soit dans le backend dans SAP Gui), le système vérifie s'il existe déjà un compte actif approprié pour l'enseignant-e dans l'école et le domaine d'enseignement concernés. Si c'est le cas, le nouvel engagement est associé au compte existant. Sinon, un nouveau compte est créé et l'engagement y est associé. Cela se fait automatiquement, sans intervention humaine.

Les engagements exprimés en DO (% d'engagement) (direction d'école, pool destiné aux tâches spéciales, etc.) peuvent générer un solde RIH positif uniquement lorsque la décharge horaire pour raison d'âge est créditée sur le compte RIH.

#### 2.4.2 Alimentation du compte

Un compte RIH peut être alimenté par le crédit de leçons, de la décharge horaire pour raison d'âge ou de leçons ponctuelles qui ne sont pas payées directement. En outre, des leçons découlant d'une prime de fidélité peuvent également être créditées sur le compte RIH. La comptabilisation de la prime de fidélité est effectuée manuellement par le STE (SPe/INC).

#### 2.4.3 Retrait sur le compte

Les leçons épargnées peuvent être prises par le biais de congés payés RIH ou être soldées et payées au moment du départ de l'enseignant-e.

#### 2.4.4 Contrôle

Les comptes RIH en souffrance (pas d'engagement actif) ou les comptes présentant un solde de + 50 % / - 8 % sont listés dans l'application FIORI sous « Comptes RIH suspects ». Les directions d'école sont tenues de contrôler ces comptes et de prendre les mesures nécessaires.

#### 2.4.5 Transfert

Chaque mois, après la deuxième série de versement des traitements, les écritures régulières découlant de SAP-CdPe et des demandes de leçons ponctuelles sont transférées sur le compte RIH.

#### 2.4.6 Clôture du compte

Si tous les engagements associés à un même compte RIH sont terminés, il faut demander la clôture du compte et l'avoir restant est versé à l'enseignant-e.

#### 3. Procédure de connexion

L'accès aux comptes SAP-RIH se fait via AGOV (BE-Login), de la même manière que l'accès à SAP-CdPe.

Les collaboratrices et collaborateurs des écoles du degré secondaire II qui ont besoin d'un accès direct à SAP pour les processus RH du personnel administratif ou pour les évaluations du controlling financier font exception à cette règle. Un accès VDI (Virtual Desktop Infrastructure) est mis en place pour eux.

Écoles du degré secondaire II avec BE-Login sans accès VDI:

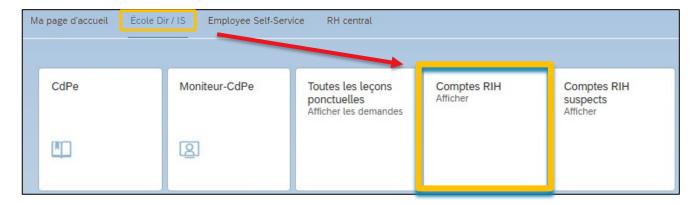
Établissement	Accès via BE-Login
Berufsschule des Detailhandels Bern (BSD)	X
Bildung Formation Biel-Bienne (BFB)	X
Bildungszentrum für Wirtschaft und Dienstleis-	X
tung Bern (BWD)	
Wirtschafts- und Kaderschule Bern (WKS)	X
Wirtschaftsschule Thun	X

## 4. Page d'accueil des comptes RIH et comptes RIH suspects

Après la connexion via AGOV, la page d'accueil s'affiche. Les vignettes SAP-RIH se trouvent sous « École Dir / IS ».

La vue d'ensemble s'ouvre lorsque vous cliquez sur la vignette « Comptes RIH ».

## 4.1 Afficher les comptes RIH

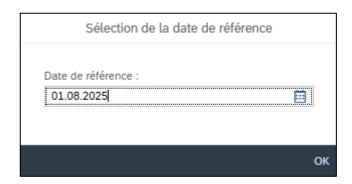


Pour que les comptes de l'école souhaitée soient visibles, celle-ci doit être sélectionnée dans le premier champ de sélection.

#### 4.1.1 Sélection de la date de référence



Un critère important est la date de référence, qui peut être sélectionnée à chaque fois via cette icône. Ce n'est qu'une fois la date de référence sélectionnée que les comptes RIH seront affichés à la date souhaitée. Par défaut, la date de référence correspond à la date du jour.





## 4.1.2 Exportation dans un fichier Excel



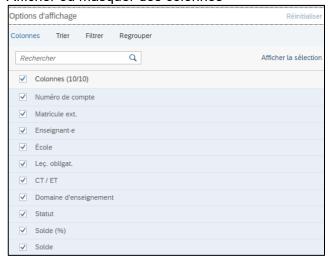
Cette fonction permet d'exporter les données dans un fichier Excel.

#### 4.1.3 Paramètres – Affichage des colonnes – Trier – Filtrer - Regrouper

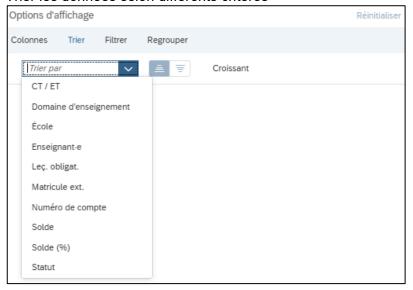


Cette fonction permet, d'une part, de modifier l'affichage des colonnes dans la vue d'ensemble et, d'autre part, de trier, filtrer et regrouper les données. Par défaut, toutes les colonnes disponibles sont affichées et les données sont triées par nom d'enseignant-e.

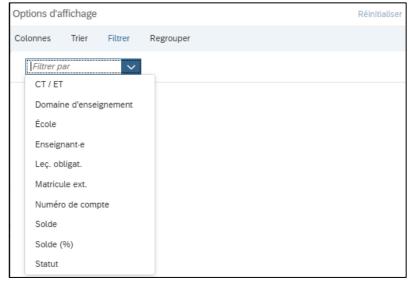
Afficher ou masquer des colonnes



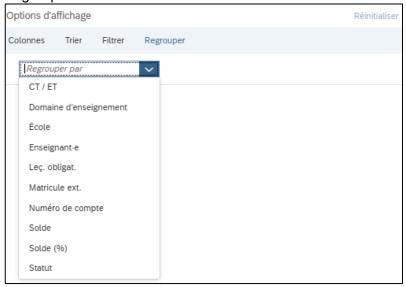
#### Trier les données selon différents critères



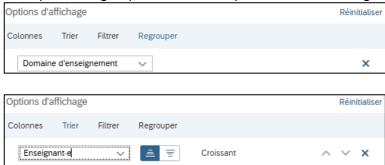
#### Filtrer les données selon différents critères



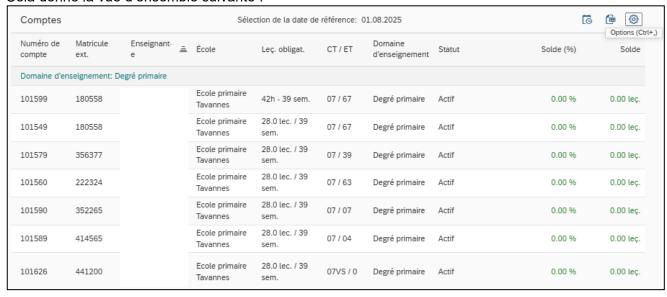
#### Regrouper les données selon différents critères



Exemple : -> regrouper les données par domaine d'enseignement et les trier par nom d'enseignant-e



#### Cela donne la vue d'ensemble suivante :



Le bouton « Réinitialiser » permet de rétablir tous les paramètres de filtrage par défaut. Il suffit de cliquer sur -> Puis sur OK pour confirmer.



#### 4.1.4 Autres filtres possibles

En plus des filtres déjà présentés, les options suivantes sont disponibles dans l'en-tête de la vue d'ensemble :

Filtrer par numéro de compte École:\* Numéro de compte : Mat. ID: Nom: Prénom : =101546 x G C G Ecole primaire Tavan... G Domaine d'enseignement : Statut : Filtrer par Mat. ID École :\* Numéro de compte : Mat. ID: Prénom: Nom: C G c Ecole primaire Tavan... =320658 x Domaine d'enseignement : Filtrer par nom École :\* Numéro de compte : Mat. ID: Nom Prénom : ď Ecole primaire Tavan... 맙 ď 먑 Domaine d'enseignement : Statut: Filtrer par prénom École:\* Numéro de compte : Mat. ID: Nom: Prénom : G ď C =Victor x ď Ecole primaire Tavan... Statut : Domaine d'enseignement : Filtrer par domaine d'enseignement École :\* Numéro de compte : Mat. ID: Prénom : Nom: c Ecole primaire Tavan... C c C Domaine d'enseignement : Statut: Degré primaire Filtrer par statut École:\* Numéro de compte : Mat. ID: Nom: Prénom: ď ď Ecole primaire Tavan... 먑 먑 Domaine d'enseignement : Statut :

Des combinaisons multiples sont également possibles pour tous les paramètres de filtre. Par exemple, filtrer par domaine d'enseignement et par statut « Actif »



Actif

#### **Supprimer les filtres**

Vous pouvez supprimer les filtres sélectionnés en cliquant sur le X (si disponible)



ou en définissant sur « VIDE » le domaine d'enseignement et le statut.



Si vous n'avez pas besoin de filtres, vous pouvez masquer la barre de filtres :

Masquer la barre de filtres

## 4.2 Vue détaillée du compte RIH

Les comptes RIH aux différents degrés scolaires sont expliqués ci-dessous.



#### Remarque importante :

Les écritures générées automatiquement à partir de SAP-CdPe ne sont toujours visibles dans le compte RIH qu'après la deuxième série de versement des traitements (environ le 10 du mois suivant).

## 4.2.1 Exemple de compte RIH – École obligatoire – Engagement exprimé en leçons



En cliquant sur un compte dans la vue d'ensemble, vous ouvrez la vue détaillée du compte RIH :

Nº	Description	Explications détaillées
1	Données de base	Les informations suivantes sont visibles dans chaque compte RIH:  - Numéro de compte: numéro du compte RIH  - Mat. ID: identifiant personnel SAP de l'enseignant-e  - Date de référence: à partir de quand les écritures du compte RIH sont affichées  - Statut: actif – soldé  - Mis à jour pour la dernière fois le: date de la dernière mise à jour  - Enseignant-e: nom de l'enseignant-e  - École: école où travaille l'enseignant-e  - Domaine d'enseignement: domaine d'enseignement associé au compte  - Leç. obligatoires: nombre de leçons obligatoires dispensées
2	Solde	Le solde est affiché en fonction de la date de référence sélectionnée.  Vert : solde entre - 4,99 % et + 39,99 %  Orange : solde entre - 5,00 % et - 8,00 % ou entre + 40,0 et + 50,0 %  Rouge : solde inférieur ou égal à - 8,01 % ou supérieur ou égal à + 50,01 %
3	Afficher le relevé de compte	Le relevé de compte peut être généré à tout moment à la date de référence sélectionnée. Deux fois par an, il est généré automatiquement et classé dans le dossier personnel de l'enseignant-e.
4	Demander la clôture du compte	Ce bouton permet à la direction d'école de demander la clôture du compte. Des explications détaillées sont données au point 4.4.
5	Engagements associés	Un ou plusieurs engagements peuvent être associés à un même compte RIH. Plusieurs engagements sont associés au même compte

lorsqu'ils concernent le même domaine d'enseignement, bénéficient du même classement et sont exprimés de la même manière (leçons ou DO).

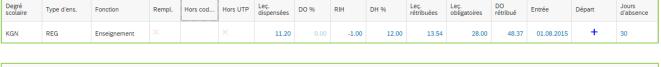
L'exemple ci-dessous illustre les écritures RIH du 1er août 2025 au 31 juillet 2026.

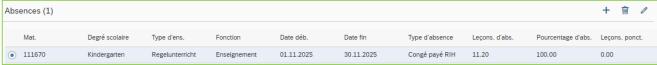
Écritures (15)			
Date de valeur	Matricule	Description	Solde (leç.)
01.08.2025	00111670	Solde repris	130.49
31.08.2025	00111670	Retrait régulier	-3.25
30.09.2025	00111670	Retrait régulier	-3.25
20.10.2025	00111670	Crédit leçons ponctuelles	5.00
31.10.2025	00111670	Retrait régulier	-3.25
30.11.2025	00111670	Retrait régulier	-3.25
30.11.2025	00111670	Congé payé	-53.74
31.12.2025	00111670	Retrait régulier	-3.25
31.01.2026	00111670	Retrait régulier	-3.25
01.02.2026	00111670	Crédit prime de fidélité	50.00
28.02.2026	00111670	Crédit régulier	6.50
31.03.2026	00111670	Crédit régulier	6.50
30.04.2026	00111670	Crédit régulier	6.50
30.06.2026	00111670	Crédit régulier	6.50
31.07.2026	00111670	Crédit régulier	6.50

#### Changements saisis dans SAP-CdPe:

#### 1<sup>er</sup> semestre (01.08.25 – 31.01.26)

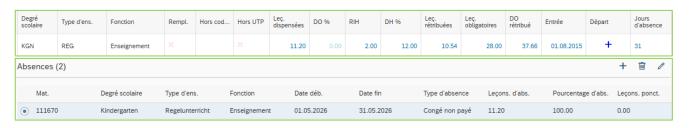
L'enseignant-e dispense 11,2 leçons à l'école enfantine et débite 1 leçon sur son compte RIH. De plus, en novembre, il/elle prend un congé payé RIH.





## 2<sup>er</sup> semestre (01.02.2026 – 31.07.2026)

L'enseignant-e dispense 11,2 leçons à l'école enfantine et crédite 2 leçons sur son compte RIH. De plus, il/elle prend un congé non payé du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2026.



#### **Explications concernant les calculs:**

#### Retrait régulier d'une leçon hebdomadaire :

Nb de leçons annuelles = 28 leçons \* 39 semaines = 1092 leçons

1092 leçons / 12 mois = 91 leçons / mois

91 leçons / 28 leçons obligatoires = 3,25 leçons

1 leçon débitée chaque mois sur une année correspond à 3.25 leçons / mois

## 5 leçons ponctuelles créditées sur le compte

Les leçons ponctuelles peuvent être créditées sur le compte RIH. Elles le sont automatiquement après approbation de la direction d'école.

#### Congé payé RIH

Si une absence de type « congé payé RIH » est saisie dans SAP-CdPe, le compte RIH est automatiquement débité :

13,54 leçons – 1 leçon débitée du compte = 12,54 leçons

12,54 leçons / 7 jours = 1,79 leçon / jour \* 30 jours (nov.) = 53.74 leçons

## Crédit de 50 lecons découlant d'une prime de fidélité

Si l'enseignant-e décide de faire créditer sa prime de fidélité sur son compte RIH, la comptabilisation est effectuée manuellement par la ou le spécialiste de la gestion des traitements (GTE).

## Crédit régulier de 2 leçons hebdomadaires

Nb de leçons annuelles = 28 leçons \* 39 semaines = 1092 leçons

1092 leçons / 12 mois = 91 leçons / mois

91 leçons / 28 leçons obligatoires = 3,25 leçons

2 leçons créditées chaque mois sur une année correspond à 6.50 leçons / mois

#### Congé non payé à 100 % du 1er au 31 mai 2026

Le congé non payé de mai 2026 interrompt automatiquement le crédit RIH.



## 4.2.2 Exemple de compte RIH – École obligatoire – Engagement exprimé en %



## L'exemple ci-dessous illustre les écritures RIH du 1er août 2025 au 31 juillet 2026.

Écritures (13)			
Date de valeur	Matricule	Description	Solde (leç.)
01.08.2025	00409374	Solde repris	65.52
31.08.2025	00409374	Crédit régulier	1.09
30.09.2025	00409374	Crédit régulier	1.09
31.10.2025	00409374	Crédit régulier	1.09
30.11.2025	00409374	Crédit régulier	1.09
31.12.2025	00409374	Crédit régulier	1.09
31.01.2026	00409374	Crédit régulier	1.09
28.02.2026	00409374	Retrait régulier	-1.09
31.03.2026	00409374	Retrait régulier	-1.09
30.04.2026	00409374	Retrait régulier	-1.09
31.05.2026	00409374	Retrait régulier	-1.09
30.06.2026	00409374	Retrait régulier	-1.09
31.07.2026	00409374	Retrait régulier	-1.09

#### Changements saisis dans SAP-CdPe:

#### 1<sup>er</sup> semestre (01.08.2025 – 31.01.2026)

L'enseignant-e enseigne à hauteur de 10,00 % dans le cadre du pool destiné aux tâches spéciales et fait créditer sa DH de 8,00 % sur son compte RIH.

Pool für Spezialaufgaben	×	0.00	10.00	0.80	8.00	0.00	0.00	10.00	01.08.2025	31.07.2026
-----------------------------	---	------	-------	------	------	------	------	-------	------------	------------

#### 2<sup>er</sup> semestre (01.02.2026 – 31.07.2026)

L'enseignant-e enseigne à hauteur de 10,00 % dans le cadre du pool destiné aux tâches spéciales et se fait payer sa DH de 8,00 %.

Pool für Spezialaufgaben		10.00	0.80 8.00			11.60	01.08.2025	31.07.2026
-----------------------------	--	-------	-----------	--	--	-------	------------	------------

#### **Explications concernant les calculs:**

#### Crédit régulier de la DH de 8,0 % :

Nombre d'heures annuelles = 42 heures \* 39 semaines = 1638 heures 1638 heures / 12 mois = 136,5 heures / mois 0,8 % DH \* 136,5 heures / 100 = 1,09 heure

#### Retrait régulier de la DH de 8,0 % :

Nombre d'heures annuelles = 42 heures \* 39 semaines = 1638 heures 1638 heures / 12 mois = 136,5 heures / mois 0,8 % DH \* 136,5 heures / 100 = -1,09 heure

## 4.2.3 Exemple de compte RIH – Gymnase – Engagement exprimé en leçons

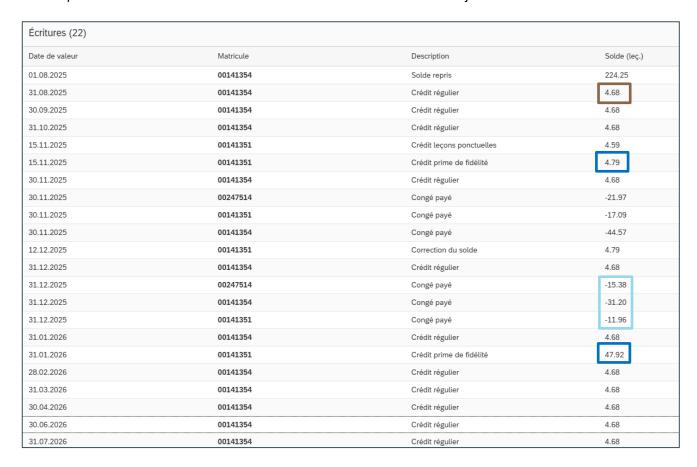


N°	Description	Explications détaillées
1	Données de base	Les informations suivantes sont visibles dans chaque compte RIH:  - Numéro de compte: numéro du compte RIH  - Mat. ID: identifiant personnel SAP de l'enseignant-e  - Date de référence: à partir de quand les écritures du compte RIH sont affichées  - Statut: actif – soldé  - Mis à jour pour la dernière fois le: date de la dernière mise à jour  - Enseignant-e: nom de l'enseignant-e  - École: école où travaille l'enseignant-e  - Domaine d'enseignement: domaine d'enseignement associé au compte  - Leç. obligatoires: nombre de leçons obligatoires dispensées
2	Solde	Le solde est affiché en fonction de la date de référence sélectionnée.  Vert : solde entre - 4,99 % et + 39,99 %  Orange : solde entre - 5,00 % et - 8,00 % ou entre + 40,0 et + 50,0 %  Rouge : solde inférieur ou égal à - 8,01 % ou supérieur ou égal à + 50,01 %
3	Afficher le relevé de compte	Le relevé de compte peut être généré à tout moment à la date de référence sélectionnée. Deux fois par an, il est généré automatiquement et classé dans le dossier personnel de l'enseignant-e.
4	Demander la clôture du compte	Ce bouton permet à la direction d'école de demander la clôture du compte. Des explications détaillées sont données au point 4.4.
5	Engagements associés	Un ou plusieurs engagements peuvent être associés à un même compte RIH. Plusieurs engagements sont associés au même compte lorsqu'ils concernent le même domaine d'enseignement, bénéficient du même classement et sont exprimés de la même manière (leçons ou DO).

#### Remarque importante :

Les types d'enseignement « École de culture générale » (ECG), « Gymnase 1 » (GYM1) et « Gymnase 2-4 » (GYM2-4) sont regroupés dans le domaine d'enseignement « École moyenne, gymnase et ECG ». C'est pourquoi les trois engagements sont associés au même compte RIH.

L'exemple ci-dessous illustre les écritures RIH du 1er août 2025 au 31 juillet 2026.



#### Changements saisis dans SAP-CdPe:

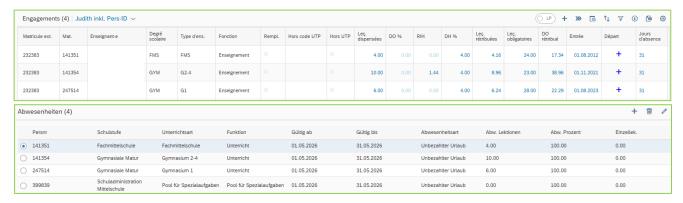
#### 1<sup>er</sup> semestre (01.08.2025 – 31.01.2026)

L'enseignant-e dispense au total 20 leçons à l'ECG, en GYM 1 et en GYM 2-4. Concernant l'engagement pour la GYM 2-4, 1,44 leçon est créditée sur le compte RIH. De plus, en novembre et décembre, l'enseignant-e prend un congé payé RIH.



#### 2<sup>er</sup> semestre (01.02.2026 – 31.07.2026)

L'enseignant-e dispense au total 20 leçons à l'ECG, en GYM 1 et en GYM 2-4. Concernant l'engagement pour la GYM 2-4, 1,44 leçon est créditée sur le compte RIH. De plus, en mai, l'enseignant-e prend un congé non payé.



#### **Explications concernant les calculs:**

#### Crédit régulier de 1,44 leçon hebdomadaire pour l'engagement en GYM 2-4 :

Nb de leçons annuelles = 23 leçons \* 39 semaines = 897 leçons

897 leçons / 12 mois = 74,75 leçons / mois

74.75 leçons / 28 leçons obligatoires = 3,25 leçons

1,44 leçons créditée \* 3,25 leçons = 4,68 leçons / mois

## Crédit de 5 leçons ponctuelles pour l'engagement en ECG

Les leçons ponctuelles peuvent être créditées sur le compte RIH. Cela se fait automatiquement après validation de la direction d'école.

Les leçons ponctuelles comptabilisées au niveau de l'ECG compte tenu de 24 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école sont converties sur la base de 23 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école. 5 leçons / 24 \* 23 = 4,79 leçons

## Congé payé RIH à 100 % aux niveaux de l'ECG, de la GYM 1 et des GYM 2-4 du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2025

Si une absence de type « congé payé RIH » est saisie dans SAP-CdPe, le compte RIH est automatiquement débité.

Dans notre exemple, le congé payé RIH est saisi pour les trois engagements.

Le compte RIH prévoit 23 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école. Cela signifie que le retrait RIH à effectuer pour l'engagement en ECG (24 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école) et pour l'engagement en GYM 1 (28 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école) est converti sur la base de 23 lecons obligatoires pour 39 semaines d'école.

Engagement en **ECG** (24 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école) / du 01.11.25 au 30.11.25 / pas de jours de vacances

4,16 leçons dispensées (y c. DH)

4,16 leçons / 7 jours \* 30 jours (nov.) = 17,83 leçons

Converti sur la base de 23 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école = 17,83 leçons / 24 \* 23 = 17,09 leçons

Engagement en **ECG** (24 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école) / du 01.12.25 au 31.12.25 / 10 jours de vacances

4,16 leçons dispensées (y c. DH)

4,16 leçons / 7 jours \* 21 jours (déc.) = 12,48 leçons

Converti sur la base de 23 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école = 12.48 leçons / 24 \* 23 = 11,96 leçons

Engagement en **GYM 2-4** (23 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école) / du 01.11.25 au 30.11.25 / pas de jours de vacances

10,40 leçons dispensées (y c. DH)

10,40 leçons / 7 jours \* 30 jours (nov.) = 44,57 leçons

Engagement en **GYM 2-4** (23 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école) / du 01.12.25 au 31.12.25 / 10 jours de vacances

10,40 leçons dispensées (y c. DH)

10,40 leçons / 7 jours \* 21 jours (déc.) = 31,20 leçons

Engagement en **GYM 1** (28 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école) / du 01.11.25 au 30.11.25 / pas de jours de vacances

6,24 leçons dispensées (y c. DH de 4 %)

6,24 leçons / 7 jours \* 30 jours (nov.) = 26,74 leçons

Converti sur la base de 23 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école = 26,74 leçons / 28 \* 23 = 21,97 leçons

Engagement en **GYM 1** (28 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école) / du 01.12.2025 au 31.12.2025 / 10 jours de vacances

6,24 leçons dispensées (y c. DH de 4 %)

6,24 leçons / 7 jours \* 21 jours (déc.) = 18,72 leçons

Converti sur la base de 23 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école = 18,72 leçons / 28 \* 23 = 15,38 leçons

## Crédit de 50 leçons découlant d'une prime de fidélité pour l'engagement en ECG

Si l'enseignant-e décide de faire créditer sa prime de fidélité sur son compte RIH, la comptabilisation est effectuée manuellement par la ou le spécialiste de la gestion des traitements (GTE).

Les leçons découlant d'une prime de fidélité qui sont comptabilisées au niveau de l'ECG compte tenu de 24 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école sont converties sur la base de 23 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école.

50 leçons / 24 \* 23 = 47,92 leçons

## Congé non payé à 100 % aux niveaux de l'ECG, de la GYM 1 et des GYM 2-4 du 1er au 31 mai 2026

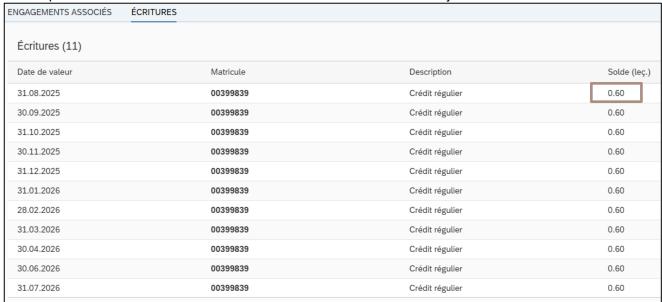
Le congé non payé de mai 2026 interrompt le crédit RIH.



## 4.2.4 Exemple de compte RIH – École obligatoire – Engagement exprimé en %



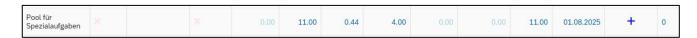
#### L'exemple ci-dessous illustre les écritures RIH du 1er août 2025 au 31 juillet 2026.



#### Changements saisis dans SAP-CdPe:

#### 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestres (01.08.25 – 31.07.26)

L'enseignant-e enseigne à hauteur de 11,00 % dans le cadre du pool destiné aux tâches spéciales et fait créditer sa DH de 4,00 % sur son compte RIH.



#### Crédit régulier de la DH de 4,0 % :

Nombre d'heures annuelles = 42 heures \* 39 semaines = 1638 heures 1638 heures / 12 mois = 136,5 heures / mois 0,44 % DH \* 136,5 heures / 100 = 0,60 heure

## 4.2.5 Exemple de compte RIH – École professionnelle – Engagement exprimé en leçons



N°	Description	Explications détaillées
1	Données de base	Les informations suivantes sont visibles dans chaque compte RIH:  - Numéro de compte: numéro du compte RIH  - Mat. ID: identifiant personnel SAP de l'enseignant-e  - Date de référence: à partir de quand les écritures du compte RIH sont affichées  - Statut: actif – soldé  - Mis à jour pour la dernière fois le: date de la dernière mise à jour  - Enseignant-e: nom de l'enseignant-e  - École: école où travaille l'enseignant-e  - Domaine d'enseignement: domaine d'enseignement associé au compte  - Leç. obligatoires: nombre de leçons obligatoires dispensées
2	Solde	Le solde est affiché en fonction de la date de référence sélectionnée.  Vert : solde entre - 4,99 % et + 39,99 %  Orange : solde entre - 5,00 % et - 8,00 % ou entre + 40,0 et + 50,0 %  Rouge : solde inférieur ou égal à - 8,01 % ou supérieur ou égal à + 50,01 %
3	Afficher le relevé de compte	Le relevé de compte peut être généré à tout moment à la date de référence sélectionnée. Deux fois par an, il est généré automatiquement et classé dans le dossier personnel de l'enseignant-e.
4	Demander la clôture du compte	Ce bouton permet à la direction d'école de demander la clôture du compte. Des explications détaillées sont données au point 4.4.
5	Engagements associés	Un ou plusieurs engagements peuvent être associés à un même compte RIH. Plusieurs engagements sont associés au même compte lorsqu'ils concernent le même domaine d'enseignement, bénéficient du même classement et sont exprimés de la même manière (leçons ou DO).

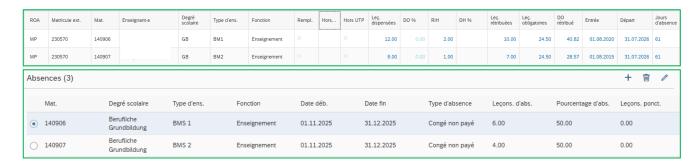
L'exemple ci-dessous illustre les écritures RIH du 1er août 2025 au 31 juillet 2026.

NGAGEMENTS ASSOCIÉS	ÉCRITURES		
Date de valeur	Matricule	Description	Solde (leç
31.08.2025	00140906	Crédit régulier	6.33
31.08.2025	00140907	Crédit régulier	3.17
30.09.2025	00140906	Crédit régulier	6.33
30.09.2025	00140907	Crédit régulier	3.17
31.10.2025	00140906	Crédit régulier	6.33
31.10.2025	00140907	Crédit régulier	3.17
30.11.2025	00140906	Crédit régulier	3.17
30.11.2025	00140907	Crédit régulier	1.58
31.12.2025	00140906	Crédit régulier	3.17
31.12.2025	00140907	Crédit régulier	1.58
31.01.2026	00140906	Crédit régulier	6.33
31.01.2026	00140907	Crédit régulier	3.17
31.01.2026	00140906	Crédit leçons ponctuelles	5.00
28.02.2026	00140906	Crédit régulier	6.33
28.02.2026	00140907	Crédit régulier	3.17
31.03.2026	00140907	Crédit régulier	3.17
31.03.2026	00140906	Crédit régulier	6.33
31.03.2026	00140906	Congé payé de courte durée	-5.00
31.03.2026	00140907	Congé payé de courte durée	-3.00
30.04.2026	00140906	Crédit régulier	6.33
30.04.2026	00140907	Crédit régulier	3.17
31.05.2026	00140906	Crédit régulier	6.33
1.05.2026	00140907	Crédit régulier	3.17
1.05.2026	00140906	Congé payé	-53.14
1.05.2026	00140907	Congé payé	-35.43
0.06.2026	00140906	Crédit régulier	6.33
0.06.2026	00140907	Crédit régulier	3.17
1.07.2026	00140906	Crédit régulier	6.33
1.07.2026	00140907	Crédit régulier	3.17
1.07.2026	00140906	Crédit régulier	23.93
1.07.2026	00140906	Crédit prime de fidélité	11.00
1.07.2026	00140906	Clôture du compte	-23.93
1.07.2026	00140907	Clôture du compte	-23.93

#### Changements saisis dans SAP-CdPe:

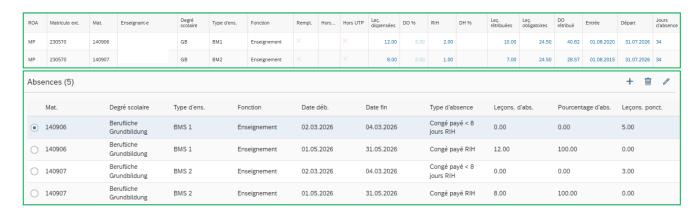
#### 1<sup>er</sup> semestre (01.08.2025 - 31.01.2026)

L'enseignant-e dispense 12 leçons au niveau de la MP 1 et fait créditer 2 leçons sur son compte RIH, il/elle dispense aussi 8 leçons au niveau de la MP 2 et fait créditer 1 leçon sur son compte RIH. De plus, en novembre et décembre, il/elle prend un congé non payé à hauteur de 50 %.



#### 2<sup>er</sup> semestre (01.02.2026 – 31.07.2026)

L'enseignant-e dispense 12 leçons au niveau de la MP 1 et fait créditer 2 leçons sur son compte RIH, il/elle dispense aussi 8 leçons au niveau de la MP 2 et fait créditer 1 leçon sur son compte RIH. De plus, il/elle prend un congé payé RIH inférieur à 8 jours du 2 au 4 mars 2026 et un congé payé RIH à 100 % du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2026.



#### **Explications concernant les calculs:**

#### Crédit régulier de 2 leçons hebdomadaires au niveau de la MP 1

Nb de leçons annuelles = 24,5 leçons \* 38 semaines = 931 leçons 931 leçons / 12 mois = 77,58 leçons / mois

77,58 leçons / 24,5 leçons obligatoires = 3,17 leçons

2 leçons créditées \* 3,17 leçons = 6,33 leçons / mois

#### Crédit régulier de 1 leçon hebdomadaire au niveau de la MP 2

Nb de leçons annuelles = 24,5 leçons \* 38 semaines = 931 leçons 931 leçons / 12 mois = 77,58 leçons / mois 77,58 leçons / 24,5 leçons obligatoires = 3,17 leçons

1 leçons créditée \* 3,17 leçons = 3,17 leçons / mois

## Congé non payé à 50 % aux niveaux de la MP 1 et de la MP 2 du 01.11.25 au 31.12.25

Le congé non payé en novembre et décembre 2025 réduit de moitié le crédit RIH pour les deux engagements.

MP 1 : 2 leçons créditées \* 3,17 leçons \* 50 % = 3,17 leçons / mois MP 2 : 1 leçons créditée \* 3,17 leçons \* 50 % = 1,58 leçon / mois

#### Crédit de 5 leçons ponctuelles au niveau de la MP 1

Les leçons ponctuelles peuvent être créditées sur le compte RIH, après validation de la direction d'école.

5 leçons de congé payé RIH inférieur à 8 jours au niveau de la MP 1 3 lecons de congé payé RIH inférieur à 8 jours au niveau de la MP 2

#### Congé payé RIH à 100 % aux niveaux de la MP 1 et de la MP1 du 01.05.26 au 31.05.26

Si une absence de type « congé payé RIH » est saisie dans SAP-CdPe, le compte RIH est automatiquement débité.

Dans notre exemple, le congé payé RIH est saisi pour les deux engagements.

Engagement en **MP 1** (24,5 leçons obligatoires pour 38 semaines d'école) / du 01.05.26 au 31.05.26 / pas de jours de vacances

12,00 leçons dispensées

12,00 leçons / 7 jours \* 31 jours (mai) = 53,14 leçons

Engagement en **MP 2** (24,5 leçons obligatoires pour 38 semaines d'école) / du 01.05.26 au 31.05.26 / pas de jours de vacances

8,00 leçons dispensées

8,00 leçons / 7 jours \* 31 jours (mai) = 35,43 leçons

#### Crédit de 11 leçons découlant d'une prime de fidélité au niveau de la MP 1 au 31.07.26

Si l'enseignant-e décide de faire créditer sa prime de fidélité sur son compte RIH, la comptabilisation est effectuée manuellement par la ou le spécialiste de la gestion des traitements (GTE).

## 4.2.6 Exemple de compte RIH – École professionnelle – Engagement exprimé en %



#### L'exemple ci-dessous illustre les écritures RIH du 1er août 2025 au 31 juillet 2026.

Écritures (12)			
Date de valeur	Matricule	Description	Solde (leç.)
31.08.2025	00327739	Crédit régulier	1.28
30.09.2025	00327739	Crédit régulier	1.28
31.10.2025	00327739	Crédit régulier	1.28
30.11.2025	00327739	Crédit régulier	1.28
31.12.2025	00327739	Crédit régulier	1.28
31.01.2026	00327739	Crédit régulier	1.28
28.02.2026	00327739	Crédit régulier	1.28
31.03.2026	00327739	Crédit régulier	1.28
30.04.2026	00327739	Crédit régulier	1.28
31.05.2026	00327739	Crédit régulier	1.28
30.06.2026	00327739	Crédit régulier	1.28
31.07.2026	00327739	Crédit régulier	1.28

#### Changements saisis dans SAP-CdPe:

#### 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestres (01.08.25 – 31.07.26)

L'enseignant-e enseigne à hauteur de 8,00 % dans le cadre du pool spécial DUI/DIP et fait créditer sa DH de 12,00 % sur son compte RIH.



#### **Explications concernant les calculs :**

#### Crédit régulier de la DH de 12,0 % :

Nombre d'heures annuelles = 42 heures \* 38 semaines = 1596 heures 1596 heures / 12 mois = 133,0 heures / mois 0,96 % DH \* 133,0 heures / 100 = 1,28 heure

## 4.3 Afficher le relevé de compte

Le relevé de compte peut être consulté à tout moment dans la vue détaillée d'un compte RIH :



Extrait du compte RIH n° 1000262 01.08.2025 - 31.07.2026 ID personnel Numéro AVS 756.6413.6388.56 École KG und Prim Kaufdorf Leç. obligat. Ens. 28.0 lec. / 39 sem. Dom. d'enseign. Ecole enfantine CT / ET 07 / 77 Engagements liés au compte RIH : Matricule Degré scolaire Type d'enseig. Fonction 111670 Kindergarten Regelunterricht Enseignement Écritures Jour de Matricule Type d'écriture Leçons % valeur 01.08.2025 Report de solde 0.00 0.00 01.08.2025 111670 Solde repris 130.49 31.08.2025 111670 Retrait régulier -3.2530.09.2025 Retrait régulier 111670 -3.2520.10.2025 111670 Crédit leçons ponctuelles 5.00 31.10.2025 111670 Retrait régulier -3.2530.11.2025 111670 Retrait régulier -3.2530.11.2025 111670 Congé payé -53.74 31.12.2025 Retrait régulier 111670 -3.2531.01.2026 111670 Retrait régulier -3.2501.02.2026 Crédit prime de fidélité 111670 50.00 28.02.2026 111670 Crédit régulier 6.50 31.03.2026 111670 Crédit régulier 6.50 30.04.2026 111670 Crédit régulier 6.50 30.06.2026 111670 Crédit régulier 6.50 31.07.2026 111670 Crédit régulier 6.50 31.07.2026 Solde final 144.75 13.26

Remarque : les écritures mensuelles ne sont retranscrites sur le compte qu'au milieu du mois suivant, après le deuxième cycle de versement des traitements.

Au 31 juillet et au 1<sup>er</sup> février de chaque année, le relevé de compte est automatiquement enregistré dans le dossier personnel de l'enseignant-e. L'enseignant-e a 30 jours pour se manifester s'il/si elle n'est pas d'accord avec les informations figurant sur le relevé. En l'absence de réponse dans ce délai, le relevé de compte est considéré comme accepté.

#### 4.4 Demander la clôture du compte

Si l'enseignant-e arrête d'enseigner dans le cadre de tous les engagements associés à un compte RIH, la direction d'école demande le versement du solde restant, le cas échéant. Pour que le processus puisse être lancé, il est impératif de mettre fin à tous les engagements concernés dans SAP-CdPe. S'il existe encore des engagements actifs, ce message d'erreur s'affiche et la clôture du compte ne peut pas être lancée.



Lorsque tous les engagements concernés ont été clos, il suffit de cliquer sur « Demander la clôture du compte » pour lancer le processus :



Une fois que l'opération a été confirmée par un clic sur « Demander la clôture du compte », le statut du compte RIH change et le bouton « Demander la clôture du compte » n'est plus visible.

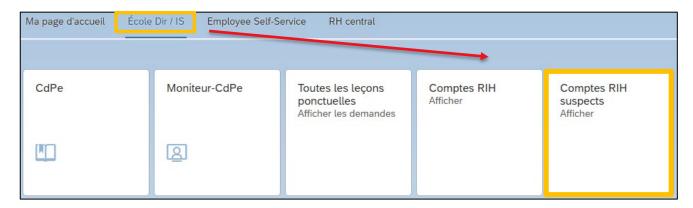


Une fois que le compte a été clôturé et que le solde restant a été versé à l'enseignant-e, le statut du compte passe à « Compte clos » et le solde est de « 0 ».



## 4.5 Comptes RIH suspects

Si un compte RIH nécessite des opérations de la part de la direction d'école, il est géré dans l'application FIORI « Comptes RIH suspects ».



#### Les raisons justifiant un traitement à part sont les suivantes :

Le solde du compte dépasse la limite supérieure ou inférieure autorisée.

Orange: la limite est bientôt atteinte.

Rouge: la limite est dépassée.

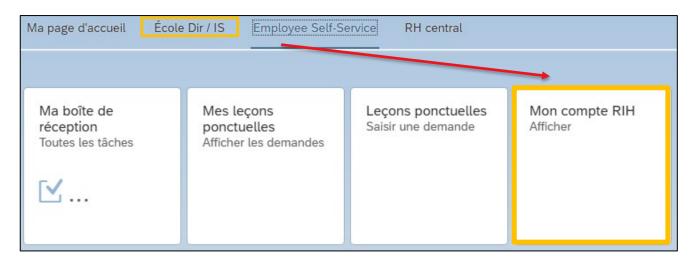
École professionnelle de Langenthal Formation professionnelle initiale	Actif	48.58 % 480.00 Leçons	Près de la limite (+50%, -8%)
École professionnelle de Langenthal Formation professionnelle initiale	Actif	55.67 % 550.00 Leçons	En dehors de la fourchette autorisée (+50 % ou -8 %)

#### Plus aucun engagement actif n'est associé au compte. Ce dernier doit être clôturé :

Berufsfachschule Langenthal			
(bfsl)	Aktiv	4.87 %	keine aktiven
Berufsvorbereitendes	AKTIV	50.00 Lektionen	Anstellungen zum Konto
Schuljahr			

## 4.6 Mon compte RIH (pour l'ensemble des enseignantes et enseignants ayant leur propre compte RIH)

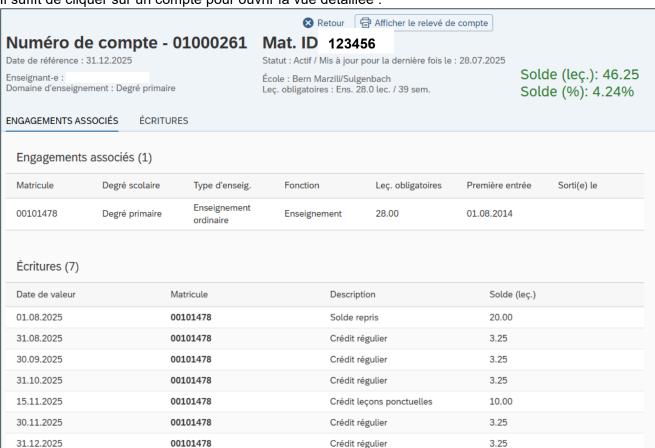
Depuis août 2025, l'ensemble des enseignantes et enseignants ont accès au portail ESS (Employee Self-Service). Ils ont donc aussi accès à leur compte RIH :



Tous les comptes RIH disponibles sont recensés à la rubrique « Mon compte RIH ». Il est possible de sélectionner la date de référence souhaitée (voir les points 4.4.1 et suivants). Par défaut, la date de référence sélectionnée est la date du jour. Dans cet exemple, la date de référence du 31 décembre 2025 a été sélectionnée :



#### Il suffit de cliquer sur un compte pour ouvrir la vue détaillée :



Les enseignantes et enseignants peuvent à tout moment générer un relevé de compte.



ID personne École Dom. d'ense			h	Numéro AVS Leç. obligat. CT / ET	756.2217.0065.49 Ens. 28.0 lec. / 39 sem. 07 / 77	
Engagements	s liés au comp	te RIH :				
Matricule	Degré scol		Type d'enseig.			Fonction
101478	Primarstufe		Regelunterricht			Enseignement
Écritures Jour de valeur	Matricule	Type d'éc	riture	Leçoi	ns	%
01.08.2025		Report de	solde	0.0	00	0.00
01.08.2025	101478	Solde repr		20.0	00	
31.08.2025	101478	Crédit rég	ulier	3.3	25	
30.09.2025	101478	Crédit rég	ulier	3.3	25	
31.10.2025	101478	Crédit rég	ulier	3.3	25	
15.11.2025	101478	Crédit leço	ons ponctuelles	10.0	00	
30.11.2025	101478	Crédit rég	ulier	3.5	25	
31.12.2025	101478	Crédit rég	ulier	3.5	25	
31.12.2025		Solde fina	ıl	46.3	25	4.24

## 5. Où trouver de l'aide ?

Vous trouverez sur la plateforme de connaissances Gestion du personnel et des traitements du corps enseignant (PCPTE) toutes les informations relatives à la gestion de la CdPe ainsi que tous les formulaires requis.

Lien vers tous les documents relatifs à SAP-RIH :

Projet ERP - sous-projet Corps enseignant - WPGL Canton de Berne

En cas de questions concernant SAP-RIH:

Formulaire de contact de la SPe

Berne, septembre 2025

Unité Gestion numérique des RH - Services en ligne (SPe)